

**Aide à la restructuration foncière de  
la forêt privée - Programme 2012**

**Rapport n° CP/2012/82**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le présent rapport propose l'attribution d'une aide à l'animation dans le cadre de la restructuration foncière des forêts du Bas-Rhin.

Lors de sa réunion du 12 avril 2010, la commission permanente du Conseil Général a arrêté à 135 000 € le montant de l'aide attribuée à « BOIS et FORETS » pour la durée de la convention, soit 2010-2012. Pour l'amélioration du foncier forestier par la création et l'animation de bourses foncières forestières et la promotion de la gestion durable de la forêt, il est proposé d'attribuer à l'association la subvention annuelle de 55 000 € pour le programme 2012. En cas d'accord, les crédits nécessaires sont à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28018	65-65737-928	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à "Bois et Forêts 67" une subvention de 55 000 € pour le programme 2012 de la convention 2010-2012.*

*Elle approuve par ailleurs la convention financière 2012 à intervenir entre "Bois et Forêts 67" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.*

*Les modalités de versement sont :*

- première tranche annuelle de 25 000 € TTC à la signature de la présente convention ;
- deuxième tranche annuelle de 30 000 € TTC après présentation du bilan annuel.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL